

Le cadre réglementaire pancanadien et la Stratégie sur la santé des végétaux pour le Canada

Keith Deering, Sous-ministre adjoint
Agriculture et terres

Ministère des Pêches et des Ressources terrestres
Terre-Neuve-et-Labrador



Objectif

Fournir un aperçu de:

1. L'optimisation du cadre réglementaire pancanadien (CRPC) relatif à l'agriculture et à l'agroalimentaire
2. La Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada

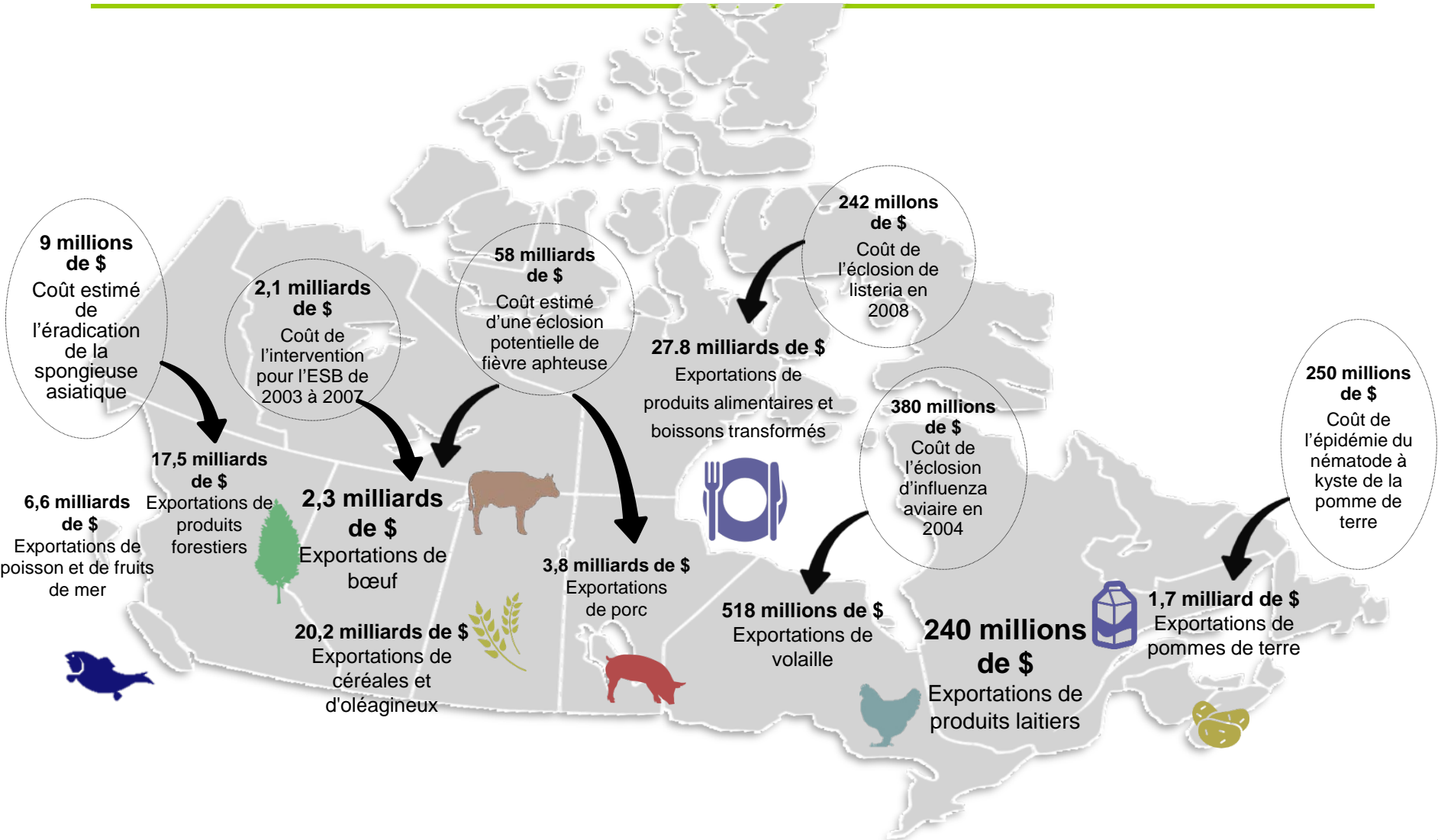
Le succès repose sur un cadre réglementaire qui offre un avantage concurrentiel à la marque canadienne

- Grâce à notre cadre réglementaire solide, les produits canadiens sont reconnus à l'échelle internationale pour leur qualité et leur salubrité; le Canada occupe le cinquième rang pour ce qui est des exportations agricoles dans le monde
- Le budget de 2017 a fixé comme objectif ambitieux d'augmenter les exportations agroalimentaires qui devront atteindre au moins 75 milliards de \$ par année d'ici 2025; le Canada est bien placé pour saisir cette occasion



- On peut améliorer un système déjà robuste et la « marque » canadienne en diminuant le fardeau pour l'industrie, en veillant à ce que les règlements soient harmonisés aux risques et aux défis actuels et en travaillant pour atténuer le manque d'alignement et les chevauchements
- Adopter une approche collaborative qui appuie l'innovation et qui met l'accent sur les résultats permettra d'assurer une protection contre des risques de plus en plus complexes qui peuvent menacer la confiance du public envers les produits canadiens et avoir des répercussions sur l'accès aux marchés

Le potentiel de croissance grâce aux exportations dans tous les secteurs et risques pour l'accès aux marchés



Un changement de paradigme est nécessaire pour un cadre réglementaire transformé

Cadre efficace qui ne favorise toutefois pas une croissance rapide ou une protection accrue

La bureaucratie réglementaire entraîne un fardeau administratif non nécessaire

Approche en vases clos, collaboration inadéquate entre les gouvernements FPT et l'industrie

Approche prescriptive pour la gestion du risque, qui surveille l'industrie et définit le processus et les procédures dans la réglementation

Changement de paradigme

- ❖ **Collaboratif**
- ❖ **Proactif**
- ❖ **Innovant**

Cadre réglementaire qui renforce l'avantage du Canada à l'échelle mondiale et la compétitivité de l'industrie

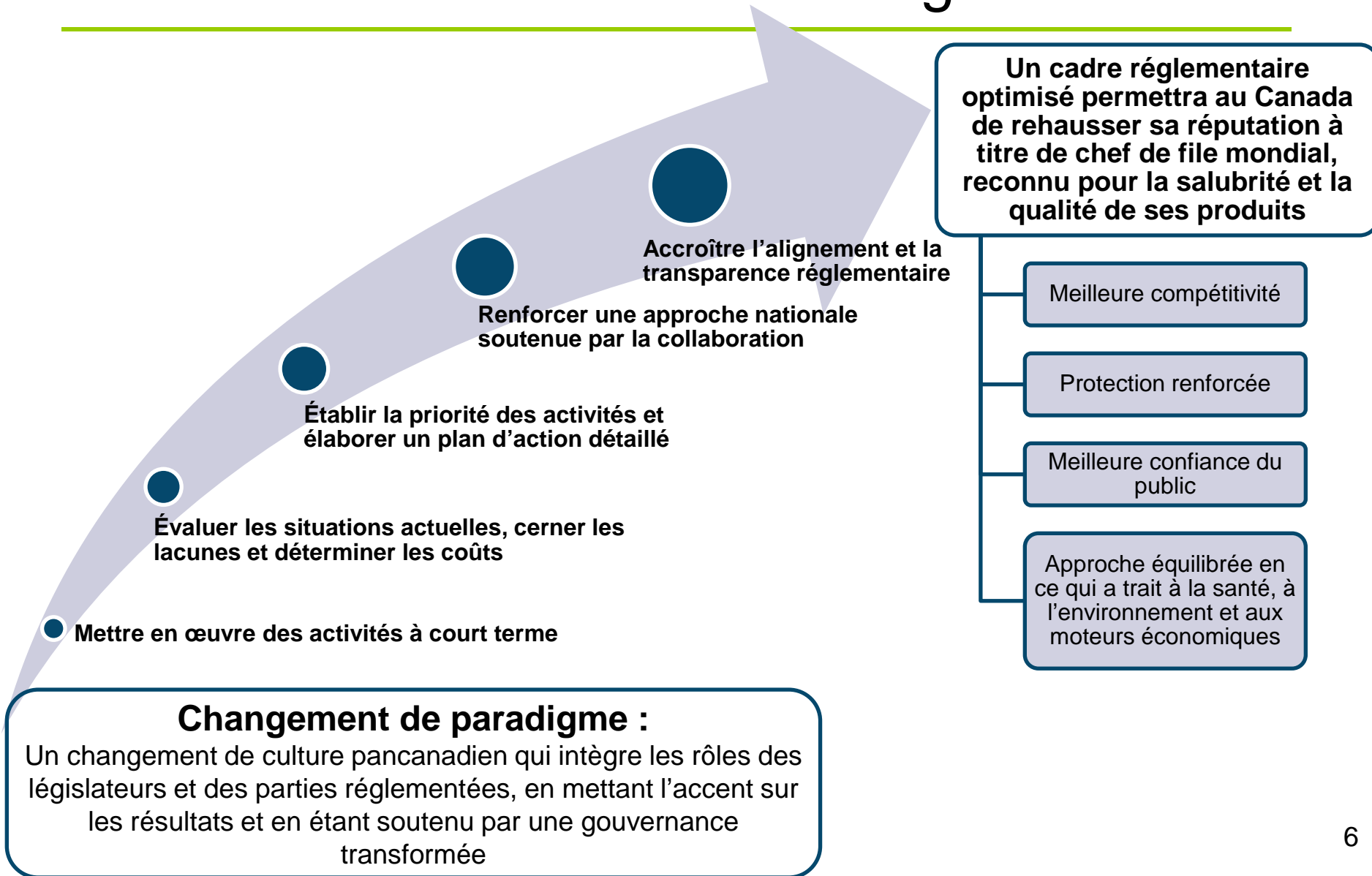
Simplifié, efficace et axé sur les priorités

Élaboré et exécuté conjointement en misant particulièrement sur un partenariat entre les gouvernements, l'industrie et les secteurs

Résultats clairement définis partagés par les législateurs et les partenaires fournissant de la flexibilité à l'industrie

Un cadre réglementaire efficace, robuste et adapté sous-tend la croissance et l'innovation à l'appui de la compétitivité du Canada en favorisant les produits canadiens destinés aux marchés internationaux et en attirant les industries agroalimentaires

Une approche à long terme pour parvenir à la transformation du cadre réglementaire



La mise en œuvre de la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux amorcera le changement de paradigme

Créée de façon conjointe pour être mise en œuvre de façon commune

De multiples occasions d'engagement ont permis de réunir les partenaires en vue de créer conjointement la Stratégie, ce qui a mené à une vision commune concernant la santé des végétaux et des animaux :

Les ressources végétales et animales du Canada sont protégées, ce qui contribue à la croissance économique et à la protection de la santé humaine et de l'environnement

Conçue pour :

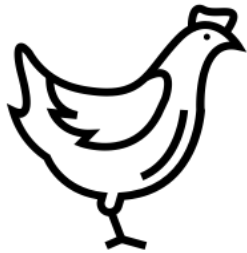


Créer un système intégré de santé végétale et animale en augmentant la coordination et la collaboration entre les partenaires



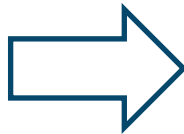
Créer un système de santé végétale et animale fondé sur la prévention afin de maximiser le rendement des investissements tout en continuant à améliorer notre capacité d'intervention et de rétablissement

Illustration des avantages d'une approche collaborative et d'un rôle accru pour l'industrie



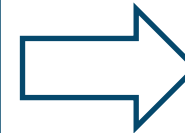
2004

- 53 fermes affectées
- 16,2 millions d'oiseaux détruits
- 70 M\$ en versements d'indemnités pour la destruction
- Perturbation majeure de l'industrie et du marché



Qu'est-ce qui a changé?

- Plans et exercices de préparation multipartenaires en cas d'urgence
- Diagnostic de laboratoires collaboratifs
- Biosécurité appliquée par l'industrie



2014

- 13 fermes affectées
- 0,24 million d'oiseaux détruits
- 9,4 M\$ en versements d'indemnités pour la destruction
- Perturbation mineure de l'industrie et du marché

Modèle de mise en œuvre du CRPC

